



Refus de tribunal d'instance de délivrer la nationalité

Par **saghi mouna**, le **20/01/2018** à **20:51**

bonjour maitre

j'ai eu un refus de nationalité au tribunal d'instance à cause de mon acte de naissance qui comportait beaucoup d'erreurs. J'ai fait un jugement pour le rectifier en Algérie. Mon père est français avant ma naissance, pensez-vous que c'est favorable, ?

Par **youris**, le **21/01/2018** à **09:04**

bonjour

je pense que le TI vous a refusé la délivrance d'un certificat de nationalité française (et non un refus de nationalité française)=.

impossible de répondre, à votre question puisque la décision du TI sera fonction de votre dossier en particulier des documents d'état-civil qui doivent être conformes à l'article 47 du code civil.

La fraude en matière d'actes de l'état civil étrangers produits aux autorités françaises est très importante. Dans nombre de pays, la proportion d'actes faux détectés par les consulats français se situe entre 30 et 60 %. Elle est même évaluée à 90 % dans certaines régions. d'où la vigilance de l'administration française sur ce sujet.

salutations